

Vous êtes une entreprise, une structure professionnelle, une association du secteur cinématographique et audiovisuel et vous souhaitez **devenir partenaire** du **Master 2 Métiers de la Diffusion du Cinéma et de l'Audiovisuel** ?

<p>SOUTIEN PÉDAGOGIQUE</p>	<p>Vous souhaitez participer à la formation des futurs professionnels de la diffusion du cinéma et de l'audiovisuel ? Un salarié de votre entreprise intervient au sein de la formation en assurant un module d'enseignement spécialisé (de l'ordre de quelques heures). Il est alors recruté comme Chargé d'enseignement vacataire par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.</p>
<p>SOUTIEN MATÉRIEL</p>	<p>Vous avez la possibilité de soutenir matériellement la formation ? Vous mettez à disposition des infrastructures (une salle de réunion, de projection), du matériel (technique, informatique), des ressources (appui et relai communicationnel), des espaces publicitaires (pour promouvoir la formation ou les activités et rencontres qu'elle organise).</p>
<p>SOUTIEN FINANCIER *</p>	<p>Vous avez de l'influence sur votre RH et votre comptable ? Votre société peut décider de verser directement à la formation la CUFPA (contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance). La CUFPA (dispositif englobant la Taxe d'Apprentissage) est le seul impôt – obligatoire – dont le versement est libre ; depuis peu, il n'existe plus de quota. Le M2 MDCA peut donc recevoir une partie ou l'intégralité de votre taxe (les 13% de fonds libres).</p>
<p>RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE</p>	<p>Vous avez soif de transmission et avez besoin d'un stagiaire pour renforcer ponctuellement vos activités ? Vous recrutez en stage conventionné un étudiant du M2 MDCA, pour 3 à 6 mois à partir du mois de mars.</p>
<p>RECRUTEMENT D'UN APPRENTI *</p>	<p>Vous développez vos activités et avez besoin d'un apprenti pour renforcer un pôle ou accompagner la conduite d'un nouveau projet ? Vous recrutez pour 1 an, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage, un étudiant du M2 MDCA. Vous bénéficiez alors d'un certain nombre d'avantages (baisse des cotisations patronales, allègement de charges, Crédit Impôt Apprentissage, etc.).</p>
<p>RECRUTEMENT D'UN DOCTORANT *</p>	<p>Vous avez un projet de R&D, vous souhaitez améliorer un domaine de compétence scientifique et vous avez besoin d'un expert dédié ? Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour recruter, grâce au dispositif CIFRE (Convention industrielle de formation par la recherche), un étudiant diplômé du M2 MDCA dont le projet de recherche, mené en liaison avec l'Université durant 3 ans, conduira à la soutenance d'une thèse de doctorat et vous permettra d'atteindre vos objectifs.</p>
<p>FORMATION D'UN SALARIÉ</p>	<p>Vous souhaitez doter l'un de vos salariés d'une expertise scientifique sur les métiers de la diffusion du cinéma et l'audiovisuel grâce à un diplôme de niveau Master (Bac+5) ? Vous pouvez inscrire l'un de vos salariés au M2 MDCA dans le cadre de la formation continue (dispositif PRO-A).</p>

Tous les partenaires bénéficient d'une mise en visibilité au sein des outils de communication déployés par le M2 MDCA (site internet de la formation et communication autour des rencontres professionnelles et événements culturels organisés).

* Les « Grands Partenaires » (soutien financier + recrutement d'un apprenti ou d'un doctorant) sont membres invités du Comité de pilotage du M2 MDCA ; ils sont associés à la réflexion pédagogique et aux orientations stratégiques du diplôme.

Direction de la formation

Guillaume Boulangé guillaume.boulange@univ-montp3.fr

Chloé Delaporte chloe.delaporte@univ-montp3.fr